



CODE DE
CONDUITE
ÉTHIQUE

Contenu

- I Objectif
- II Étendue
- III Valeurs
- IV Normes éthiques générales
- V Normes éthiques spécialisées
- VI Responsabilités
- VII Systèmes de Plaintes
- VIII Sanctions

I. OBJECTIF DU CODE DE CONDUITE ÉTHIQUE

Unifier les critères et orienter les actions et les obligations relatives à l'éthique de toutes les personnes qui intègrent GOMSA LOGISTIQUE, à l'égard de l'entreprise, des investisseurs, des clients, des créanciers, des fournisseurs, des concurrents, des autorités et de la communauté.

L'Organisation cherche de manière déterminée et mesurable à créer de la valeur dans tous ses groupes d'intérêts grâce à l'optimisation de la rentabilité financière, au développement de l'équité sociale et à la protection de l'environnement.

II. ÉTENDUE

Ce document n'est pas exhaustif. Les situations imprévues se régleront en fonction des critères de bonne gestion. En cas de doute, on pourra consulter les Ressources Humaines, Audit Interne, ou, en dernière instance, le Comité d'Audit et des pratiques d'entreprise.

III. VALEURS

Nos valeurs institutionnelles constituent le fondement normatif de notre Code de Conduite Éthique des Affaires.

- Créativité
- Justice
- Discipline
- Loyauté
- Esprit de Service
- Prudence
- Honorabilité
- Responsabilité

L'objet de chacune de ces valeurs se trouve dans le Manuel de Présentation et Organisation situé sur notre page intranet : www.intragomsa.com

IV. NORMES ÉTHIQUES GÉNÉRALES

1. Nous attribuons à l'entreprise un usage responsable et exclusif du nom et des ressources que GOMSA LOGISTIQUE nous délègue.
2. Nous ne discriminons personne en raison de son genre, son état civil, son âge, sa religion, sa race, ses opinions politiques, sa classe sociale ou économique, sa grossesse, sa langue, son origine ethnique, sa nationalité, ses préférences sexuelles ou son handicap.
3. Nous promovons et facilitons la détection de pratiques illégales et/ou de comportements inappropriés grâce à une communication ouverte et à des mécanismes formels conformément au Code de Conduite Éthique des Affaires.
4. En aucun cas, nous n'affecterons les droits fondamentaux de toute personne pour collaborer de quelque manière que ce soit dans une enquête qui présume une violation du présent code ou de la Politique d'Entreprise.
5. Nous nous conformons à toutes les dispositions de la réglementation concernant le blanchiment d'argent applicable dans le monde entier, conformément aux lois en vigueur des pays dans lesquels nous travaillons.
6. Toute personne qui participe à des activités politiques de toute juridiction doit agir à titre personnel et non au nom de GOMSA LOGISTIQUE.
7. Nous respectons la loi en n'engageant pas de mineurs, et c'est également ce que nous exigeons de la part de nos fournisseurs.

V. NORMES ÉTHIQUES SPÉCIFIQUES

1. Relation avec les clients

Conformément à la réglementation officielle et aux Politiques internes, nous offrons à nos clients un traitement éthique et honnête pour chaque transaction en leur fournissant les services et informations convenus, avec qualité et opportunité.

2. Concurrents.

2.1 Nous sommes vigoureux dans la concurrence que nous livrons et nous sommes conformes à toutes les lois et réglementations en matière de concurrence loyale dans toutes les villes où nous sommes établis.

2.2 Les personnes ayant des contacts avec des concurrents ont une attitude professionnelle, attachée à nos principes et valeurs d'entreprise en prenant soin de son image personnelle et de celle de GOMSA LOGISTIQUE.

3. Relation avec les fournisseurs

3.1 Nous assurons la participation équitable des fournisseurs ainsi qu'une sélection impartiale de ses derniers, basée sur des critères de qualité, de rentabilité et de service.

3.2 Nous offrons et nous demandons des fournisseurs, un traitement égal en veillant toujours aux intérêts de l'entreprise.

3.3 Nous considérons comme comportement illégal, la demande ou la réception d'incitation pour la sélection des fournisseurs.

3.4 Chaque année, nous demandons à nos fournisseurs stratégiques de signer une lettre qui confirme leur connaissance et respect des dispositions du Code de Conduite Éthique des Affaires dans toutes ses opérations avec GOMSA LOGISTIQUE ainsi que son respect envers le personnel de l'entreprise avec lequel il interagit.

4. Publicité et Marketing

La communication commerciale de GOMSA LOGISTIQUE est légale, décente, honnête et elle est conforme aux principes de concurrence loyale et de bonnes pratiques commerciales. Elle évite des circonstances portant atteintes à l'intégrité et la dignité humaine, ou utilisant des symboles culturellement offensants pour un genre, une race, une religion, une classe sociale ou une préférence politique.

5. Relation avec les Autorités

5.1 À tout moment, nous collaborons avec les autorités compétentes pour le plein exercice de leurs facultés et nous agissons conformément à la loi, pour la défense des intérêts légitimes de GOMSA LOGISTIQUE.

6. Anti-corruption

6.1 Nous utilisons des pratiques commerciales justes et transparentes afin d'assurer le respect des lois et de la réglementation locale en vigueur des pays dans lesquels nous travaillons. Nous empêchons les pratiques de corruption et d'extorsion.

6.2 Nous ne versons pas d'argent pour obtenir un avantage, accélérer une procédure ou influencer une décision même si cela représente un intérêt ou un droit légitime de GOMSA LOGISTIQUE.

7. Environnement

7.1 Nous protégeons et préservons l'environnement en tant qu'engagement social. Nous respectons les lois et réglementations environnementales des pays dans lesquels nous travaillons.

7.2 En cas d'urgence éventuelle, nous mettons en oeuvre des procédures d'intervention afin de minimiser l'impact environnemental d'incidents imprévisibles.

8. Relation avec la Communauté

Notre engagement envers la communauté s'appuie sur la création simultanée de valeur économique et sociale dans toutes nos actions pour notre croissance et notre pérennité.

9. Santé et Sécurité au Travail

Nous encourageons le bien-être et la sécurité au travail puisqu'il s'agit de conditions fondamentales pour le développement des personnes.

10. Conflit d'Intérêts

Les administrateurs, les dirigeants et les employés ne participent pas au processus décisionnel lié au contrat avec une personne ou une entreprise avec qui ils présentent un lien de parenté. Si cela porte préjudice à GOMSA LOGISTIQUE, ils ne peuvent intercéder ni satisfaire les exigences de supérieurs, de collègues, de membres de famille ou d'amis.

11. Gestion de l'Information

Grâce à des systèmes établis, nous traitons et protégeons les données personnelles et informations comme atout de l'entreprise, avec responsabilité et conformément aux lois en vigueur des pays dans lesquels nous travaillons..

Toute personne ayant accès à des informations confidentielles et privilégiées adhère aux dispositions légales et respecte les mesures mises en place afin d'éviter la divulgation ou le filtrage de cette information à des personnes non autorisées. La divulgation ou l'utilisation non autorisée de cette information est considérée comme une faute grave, qui mérite une procédure disciplinaire, qui se termine par un licenciement justifié.

VI. RESPONSABILITÉ

1. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils travaillent avec honnêteté et transparence en tout temps et en tout lieu. De la même manière, ils doivent signaler les situations qui vont ou qui pourraient aller à l'encontre des principes et des lignes de conduite établis dans ce Code, par le biais de canaux mis à disposition par GOMSA LOGISTIQUE. Les directives en matière de responsabilité des fonctionnaires, des employés et des actionnaires sont développées en Annexe 1.

VII. SYSTÈMES DE PLAINTES

Les signalements de pratiques illégales ou de comportements inappropriés de la part de toute personne qui intègre l'entreprise, sont traités via une communication ouverte et directe avec le Président du Conseil et du Comité Éthique. Il faut utiliser l'adresse des réclamations et des suggestions accessible sur l'intranet de GOMSA LOGISTIQUE www.intragomsa.com, ou bien, utiliser la boîte aux lettres située dans chaque bâtiment de l'entreprise.

VIII. SANCTIONS

Les sanctions peuvent aller de la réprimande écrite ou du licenciement jusqu'à une plainte pénale devant les autorités compétentes. Cela dépend de la gravité de la faute, s'il s'agit d'actes négligents ou frauduleux. Omettre une sanction est une violation du code.

Les sanctions sont données par le supérieur hiérarchique de celui qui a commis la faute, comme établi par les services Juridique et Ressources Humaines.

Sachant cela, le Conseil d'Administration de GOMSA LOGISTIQUE, a approuvé et autorisé la publication du présent Code de Conduite Éthique des Affaires le 2 novembre 2015.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1. RESPONSABILITÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Approuver et publier le Code de Conduite Éthique des Affaires, autoriser ses ajustements, et assurer sa divulgation avec la Direction Générale.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

- Divulguer la procédure du Système de Plaintes parmi les membres du Conseil d'Audit et pratiques d'entreprise. Toute infraction au Code doit être rapportée dans les Lettres de Conformité reçues chaque année.

CONSEILLERS

- Indiquer au Président du Conseil d'Administration les aspects de ce code afin de trouver une solution s'il considère l'interprétation ou l'application pas assez claires.

COMITÉ D'AUDIT

- Superviser le respect du Code et soumettre des propositions de modifications au Conseil d'Administration pour approbation.
- S'assurer que tous les administrateurs et dirigeants signent la Lettre de Conformité du Code de Conduite Éthique des Affaires chaque année.

DIRECTIVES

- S'assurer que vos collaborateurs connaissent et respectent le code. Les aider à clarifier les doutes et à répondre aux difficultés d'interprétation ou d'application.

AUDIT INTERNE

- Signaler au Comité d'Audit et Pratiques d'Entreprise ainsi qu'aux Ressources Humaines, toute infraction au Code de Conduite Éthique en donnant suite aux mesures adoptées.

RESSOURCES HUMAINES

- Inclure le Code de Conduite Éthique des Affaires et la procédure du Système de Plaintes dans les programmes 6de présentation et de communication interne.
- S'assurer que les services Achat diffusent ce présent code et ses ajustements aux fournisseurs en demandant un accusé de réception.